

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

du jeudi 24 Avril 2014

Convocation du 18/04/2014

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel SAVARD, Maire.

La séance a commencé à 20 h 30 mn.

Présents : Mmes THIERY, RABELLE, BERGANDY, GAYET, GUESDON, MORONVAL
Mrs LEBON, COLMANT, GARNIER Jean-Paul, , GRANDSEIGNE, LUTHIER, MÉHEUT

Pouvoirs : de Ch. GARNIER à P. MÉHEUT

Absents : /

Absents excusés : TRIPET Nicolas

Secrétaire : Gilles COLMANT

Jean-Michel SAVARD donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 Avril 2014 et soumet l'avis du conseil sur son adoption. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il donne ensuite la parole à Mme THIERY Francine, 1^{er} adjoint au Maire, pour présenter le compte administratif 2013.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013

Mme F. THIERY présente en détail le le compte administratif 2013 qui fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

recettes..... 533 348,86 €

dépenses..... 494 902,66 €

Résultats de l'exercice.... + 38 446,20 €

Excédent cumulé au 31/12/2012 + 359 654,09 €

Soit un résultat au 31/12/2013 de **+ 398 100,29 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 300 124,20 €

dépenses..... 34 387,39 €

+ 265 736,81 €

Déficit cumulé au 31/12/2012 - 166 002,12 €

et un excédent au 31/12/2013 de **+ 99 734,69 €**

+ des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de + 82 000,00 €
(subventions notifiées, pour la maison des associations)

-des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de - 218 561,00 €
(travaux + honor. maison des associations +filet pare-ballons, et filet anti-pigeons...)

Total... - 136 561,00 €

Soit un besoin de financement en invest de.....(99 734.69 - 136 561,00) = 36 826,31 €

RESTE UN EXCEDENT A REPORTER AU BUDGET UNIQUE 2014, EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT de..... 361 273,98 €
(398 100,29 - 36 826,31)

Le Maire demande à Mme F. THIERY , 1^{er} Adjoint, de se charger de la délibération du compte administratif 2013.
Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le C.A. 2013.

Mme THIERY présente ensuite le compte de gestion 2013, dressé et visé par le Comptable du Trésor. Celui-ci est conforme au compte administratif qui vient d'être exposé. Ce dernier est ensuite approuvé par l'assemblée.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **398 100,29 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte **1068** en Recettes invest.)... 36 826,31 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte **002** Recettes fonct.)..... 361 273,98 €

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2014

Le Maire rappelle les taux des taxes d'imposition 2013

- ✓ Taxe d'habitation..... 8,03 %
- ✓ Taxe foncière sur propr. Bâties..... 13,79 %
- ✓ Taxe foncière sur propr.non-Bâties..... 35,74 %
- ✓ Cotis.Foncière des Entrepr..... 17,27 %

Produit 2013 = 193 985 € Produit attendu pour 2014 : 194 487 € (+ 0,26%)

Il précise que les bases d'imposition 2014 ont subi une légère augmentation par rapport à 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **décide de maintenir les mêmes taux pour 2014.**

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2014

Mme THIERY F. sur demande du Maire, présente au Conseil, le budget UNIQUE 2014 qui s'équilibre comme suit :

- ◆ Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes pour..... 857 718 €
- ◆ Section d'investissement : Dépenses = Recettes pour..... 428 449 €

*soit un budget total de..... **1 286 167 € équilibré en recettes et en dépenses.***

le budget unique 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le conseil souhaiterait vivement l'achat d'un petit véhicule pour les besoins du service technique, plus adapté à la majorité de leurs travaux. G. Colmant et P. Méheut sont chargés de ce dossier.

EAU POTABLE A GESVRES

Le Maire informe le conseil du suivi de ce dossier. Il présente un devis établi par la SAUR pour le raccordement en eau, qui s'élève à 4 277,03 € ht (5 132,42 € ttc). Ce devis est validé à l'unanimité par le Conseil qui autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire. D'autre part, Jean-Michel SAVARD souligne qu'il a sollicité plusieurs instances pour l'octroi d'éventuelles subventions.

INTERNET MAIRIE

Le Maire donne lecture d'une lettre, rédigée par Mme M-Ch VERDUN, rédacteur et responsable de la comptabilité et des paies, qui alerte le Conseil Municipal sur le système de réseau internet actuel qui engendre de nombreuses et longues coupures de connexion depuis des mois, rendant les conditions de « travail normal » impossibles. Elle souligne également que la « dématérialisation » de tous les documents va être obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 pour toutes les communes et qu'il y a urgence à être bien équipé auparavant. Enfin l'achat d'un scanner est indispensable. Après en avoir délibéré, le Conseil est unanime pour solutionner ce problème d'équipement au plus vite et demande à O. LUTHIER (*spécialisé dans ce domaine*) de se charger de ce dossier (connexion ADSL, scanner, etc...)

TRAVAUX EN COURS

- ✓ Enfouissement des réseaux Rue du Moutier : tranchées finies à 90 %, doivent commencer à remettre les trottoirs. Il reste également à faire les finitions sur les coffrets. Pour le branchement forain, pas de réponse d'ERDF suite au devis que nous avons accepté et renvoyé. Le Maire se charge de les recontacter.
- ✓ Maison des associations : la charpente est arrivée et donc la toiture est en cours de réalisation.

DEPART EN RETRAITE DE PHILIPPE

Une annonce est parue dans pôle emploi, en plus de celle figurant sur le portail du centre de gestion de Seine et Marne. Nous avons reçu beaucoup de réponses, la commission R.H. a déjà reçu quelques candidats et propose de clôturer la réception des demandes le 9 mai. Elle se réunira ensuite pour examiner les nouvelles propositions, recevoir les candidats et sélectionner un ou plusieurs agents, pour un choix décidé par le Conseil Municipal.

CEREMONIE DU 8 MAI

Le Maire invite le Conseil à participer à la cérémonie du 8 Mai. Rendez-vous à 11 heures à la Mairie pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts. Discours, appel aux morts, encadré par les « trompettes de B. Ménil » puis s'en suivra un vin d'honneur en Mairie. D'autre part, des enfants de l'école passeront dans le village proposer le « Bleuet de France ».

Intervention de G. COLMANT

Celui-ci informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande émanant de 2 jeunes ados qui souhaiteraient que le « city stade » soit éclairé de 22 heures à 2 heures du matin pendant les mois d'été. Le conseil émet un avis défavorable.

La séance est levée à 0 h 20 mn.

Jean-Michel SAVARD
Maire